

CONSULTIS AUDIT
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 000 euros
Siège social : 2 rue Jules Emile Zingg, 25400 EXINCOURT
819 840 059 RCS BELFORT

(la « Société »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT
DU 23 DECEMBRE 2025**

Le 23 décembre deux mille vingt-cinq,

La société BTR INVEST, représentée par Monsieur Brice TROUILLET

agissant en qualité de Président de la société CONSULTIS AUDIT sus-désignée,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital de 138 460 euros par la création de 13 846 actions nouvelles ordinaires décidée par décisions de l'Assemblée générale 22 décembre 2025,
- Modification corrélative des statuts sociaux,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Le Président rappelle :

- que par délibérations en date du 22 décembre 2025, l'Assemblée générale extraordinaire a décidé, d'augmenter le capital social de 138 460 euros pour le porter à 2 138 460 euros, par la création et l'émission de 13 846 actions nouvelles ordinaires de 10 euros (10,00 €) de valeur nominale chacune.

- que les actions nouvelles seraient émises au prix de 26 euros par titre, comprenant 10 euros de valeur nominale et 16 euros de prime.

- que le montant global de la prime d'émission s'élevant à 221 536,00 euros serait inscrit au passif du bilan dans un compte "*prime d'émission*" sur lequel porteraient les droits des associés anciens et nouveaux.

- que les conditions et modalités de cette augmentation de capital sont les suivantes :

Les actions nouvelles pourraient être libérées en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Les actions seront créées avec jouissance à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital, elles seront soumises à toutes les dispositions statutaires.

Les souscriptions seront reçues au siège social à compter du 22 décembre 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 inclus. Si à cette date, la totalité des souscriptions et versements n'a pas été recueillie, la décision d'augmentation du capital sera caduque. La souscription sera close par anticipation dès que toutes les actions auront été souscrites par les souscripteurs auxquels la présente augmentation de capital est réservée.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés sur le compte « *augmentation de capital* » à la Banque CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTE qui établira le certificat du dépositaire prévu par l'article L. 225-146 du Code de commerce.

- que l'Assemblée générale a supprimé le droit préférentiel de souscription et a réservé l'émission des 13 846 actions ordinaires, au profit du bénéficiaire suivant :

- **la société CAPEIS CONSEIL**, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €, ayant son siège 9 Impasse des Côtes à HERICOURT TAVEY (70400), immatriculée au RCS de VESOUL sous le numéro 993 621 291 et représentée par sa gérante Madame Emilie MOUTAUD.

Conformément à la quatrième résolution, la Présidente a le pouvoir de recevoir les souscriptions et effectuer le dépôt des fonds dans les conditions légales, clore par anticipation la souscription dans les conditions légales, procéder à la modification corrélative des statuts et généralement, prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités nécessaires pour parvenir à la réalisation définitive de cette augmentation de capital.

RÉALISATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le Président constate :

- que les 13 846 actions ordinaires nouvelles composant l'augmentation de capital ont été intégralement souscrites par :

- **la société CAPEIS CONSEIL**, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €, ayant son siège 9 Impasse des Côtes à HERICOURT TAVEY (70400), immatriculée au RCS de VESOUL sous le numéro 993 621 291 et représentée par sa gérante Madame Emilie MOUTAUD ainsi qu'en atteste le bulletin de souscription dûment signé le 22 décembre 2025 et la libération à ce titre de la somme de 359 996,00 euros ;

- que la somme de 359 996,00 euros, montant total des souscriptions en numéraire a été libérée intégralement, en totalité en espèces, auprès de la Banque CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTE, dépositaire des fonds, ainsi que l'atteste le certificat de dépôt des fonds en date du 23 décembre 2025, ci-annexé (**Annexe 1**).

- que l'augmentation de capital de 138 460,00 euros est définitivement réalisée à la date du certificat du dépositaire et que le capital de la Société s'élève désormais à la somme de 2 138 460 euros, divisé en 213 846 actions de 10 euros de valeur nominale chacune.

MODIFICATION DES STATUTS

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés, le Président décide de modifier comme suit l'article 6 (Apports) et l'article 8 (Capital social) des statuts de la Société :

Article 6 - Apports - Formation du capital

Il est ajouté à l'article 6 l'alinéa suivant :

« 4) Suivant Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 décembre 2025 et du procès-verbal de la Présidente en date du 23 décembre 2025, le capital social a été augmenté d'une somme de 138 460,00 euros par la création et l'émission de 13 846 actions nouvelles, émises au prix arrondi de 26 euros chacune, comprenant 10 euros de valeur nominale et 16 euros de prime, libérées par un versement en espèces en totalité lors de la souscription. Le capital est ainsi porté de 2 000 000,00 euros à 2 138 460,00 euros. »

L'article 8 est désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLIONS CENT TRENTE HUIT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE EUROS (2 138 460) Euros.

Il est divisé en 213 846 actions de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Toutes les actions sont de même catégorie.

La société communique annuellement aux conseils régionaux de l'Ordre des experts-comptables dont elle relève la liste de ses associés ainsi que toute modification apportée à cette liste.

En cas de retrait ou d'entrée d'associés, de modification dans la composition des organes de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance, la société est tenue de demander au Haut Conseil du commissariat aux comptes ou à son délégué en matière d'inscription la modification correspondante de son inscription sur la liste des commissaires aux comptes. La compagnie régionale des commissaires aux comptes à laquelle la société est rattachée est également informée de ces modifications. »

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Signature électronique

Il est précisé que le présent acte est signé sur support électronique, sur la plateforme en ligne Yousign, conformément à la réglementation en vigueur. Il est établi et conservé conformément aux articles 1366 et suivants du Code civil. Le signataire prend acte (i) que la signature électronique qu'il appose sur le présent acte a la même valeur juridique que sa signature manuscrite et (ii) que les moyens techniques mis en œuvre dans le cadre de cette signature confèrent date certaine au présent acte.

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
MONTBELIARD

Le 14/01/2026 Dossier 2026 00000486, référence 2504P03 2026 A 00022
Enregistrement : 0 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Zero Euro
Montant reçu : Zero Euro

BTR INVEST

Président

Représentée par Brice TROUILLET

HEDNA Abderrahim
Contrôleur des Finances Publiques

AGENCE BELFORT ENTREPRISES
1 AVENUE DE LA GARE TGV
MEROUX
90400 MEROUX MOVAL
Tél. : 03 84 26 97 99
Fax : 03 84 21 98 28

ATTESTATION AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Franche-Comté dont le siège social est sis à : 11 Avenue Elisée Cusenier 25084 Besançon Cedex 09,

Atteste qu'il a été déposé la somme de 359 996,00 € :

Au compte spécial bloqué n° 56552017957, ouvert au nom de la Société dénommée CONSULTIS AUDIT.

➤ Cette somme représente la participation à une augmentation du capital de la société :

- Forme juridique : SAS
- Raison sociale : CONSULTIS AUDIT
- N° Immatriculation : 81984005900011
- RCS de : BELFORT

➤ Une liste comportant les participants à l'augmentation de capital avec l'indication des sommes versées par chacun d'eux est annexée ci-après.

Ces fonds resteront bloqués jusqu'à la délivrance du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire constatant l'augmentation de capital.

Fait à MEROUX MOVAL, le 23 Décembre 2025

Pour servir et valoir ce que de droit.

CRÉDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTÉ
BANQUE D'ASSURANCES
11, Avenue Elisée Cusenier
25084 BESANÇON Cedex 9
Tél. 03 81 84 81 84 - Fax 03 81 54 82 82
MORGAN BOUILLERET
Le Directeur d'agence



Liste des participants à l'augmentation de capital

Société : CONSULTIS AUDIT

Liste des sociétés

Raison sociale	Numéro SIREN	Montant versé en €
CAPEIS CONSEIL	993621291	359 996,00

MORGAN BOUILLERET
Le Directeur d'agence

CRÉDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTÉ
BANQUE D'ASSURANCES
11, AVENUE ELISÉE CUSENIER
25084 BESANÇON Cedex 9
Tél. 03 81 84 81 84 - Fax 03 81 84 82 82

